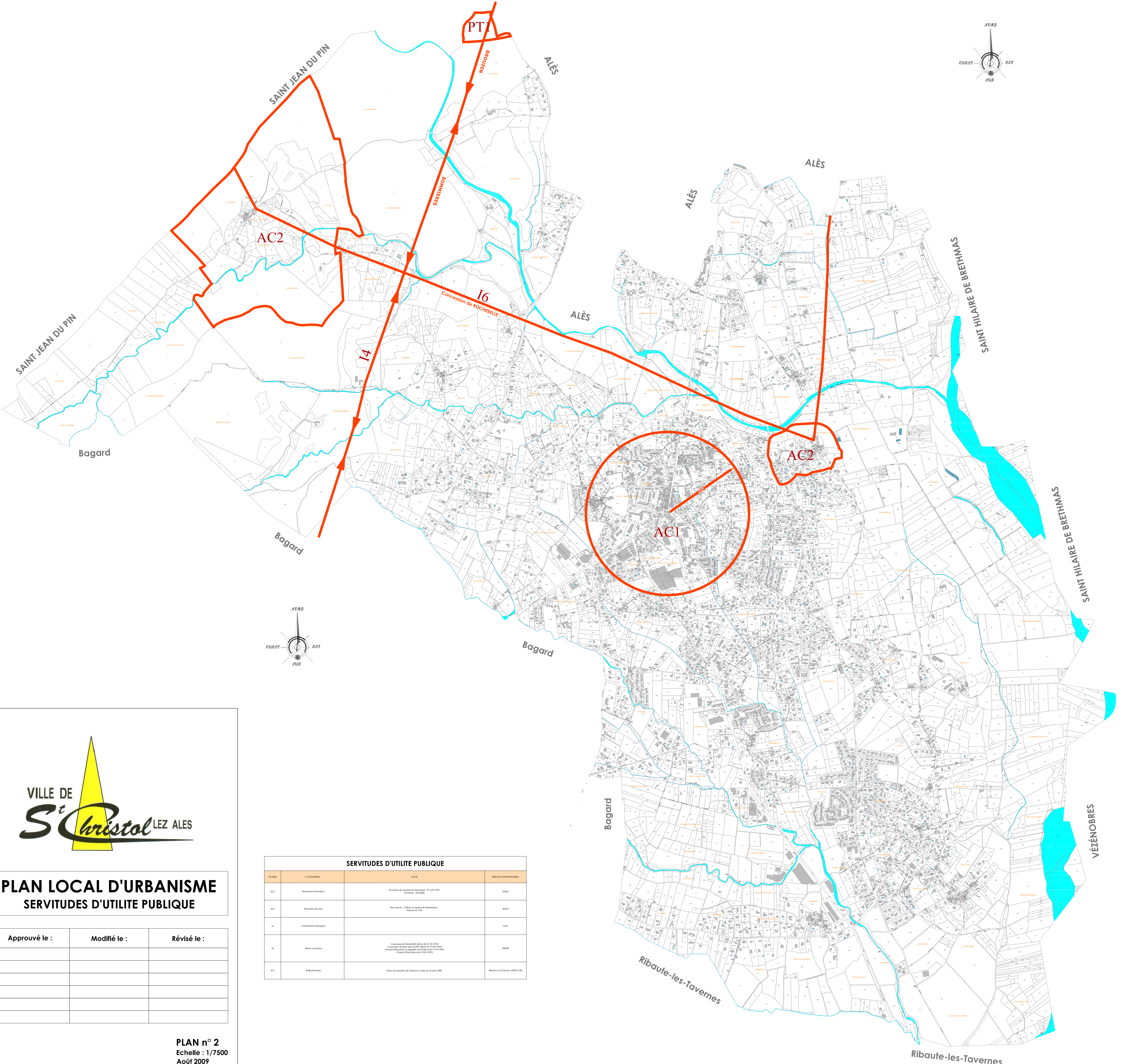




PLAN LOCAL D'URBANISME
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Approuvé le :	Modifié le :	Révisé le :

PLAN n° 2
Echelle : 1/7500
Août 2009

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE			
FICHES	CATEGORIES	ACTE	SERVICE RESPONSABLE
AC1	Monuments historiques	Décret de reconnaissance historique : 07 avril 1993 Inventaire : Pyrénées	SDAP
AC2	Protection des sites	Sites inscrits (Classement de Montserrat - Hauts de Vals)	SDAP
14	Caractéristiques techniques		EDF
16	Murs et portes	Concession de Rochelle (Décret du 12-02-1993) Concession de Saint Jean du Pin (Décret du 14-08-1993) Plan de l'urbanisme (Décret du 14-08-1993) Plan de l'urbanisme (Décret du 14-08-1993)	DRPD
PT1	Radiodiffusion	Décret de reconnaissance de l'Etat du 14 août 2008	Ministère de l'Intérieur (DRECFIS)

SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

 Direction Départementale
des Territoires et de la Mer Préfecture
du Gard

Élaboration du plan de prévention des
risques inondation (P.P.R.I.)

Bassin du Gardon d'Alès

Zonage réglementaire

Commune de
SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

Échelle : 1 / 5 000

A

ME 04 06 26



INGENIERIE EUROPE
ENVIRONNEMENTS
ET INFRASTRUCTURES
Innovative & Creative - Pour l'Europe
11 rue de la Poste - 33000 Bordeaux
33000 Bordeaux Cedex 2

- Fond de plan : Cadastre de la commune
- F-U = zone urbanisée inondable par un aléa fort
 - F-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort
 - F-Ust = zone urbanisée située en contrebas d'une digue inondable par un aléa fort
 - M-U = zone urbanisée inondable par un aléa modéré
 - M-Ust = zone urbanisée située en contrebas d'une digue inondable par un aléa modéré
 - N-U et N-Ust = zone non urbanisée inondable par un aléa fort ou située en contrebas d'une digue et soumise à un aléa fort
 - N-Ust et N-Ustnd = zone non urbanisée inondable par un aléa modéré ou située en contrebas d'une digue et soumise à un aléa modéré
 - R-U = zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
 - R-U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- Limite communale
- Profil en travers
- Réalisé par L. Desrocs - Dessinateur
- 29/09/2010
- Vérifié par Philippe Lattier - Charge d'études
- Modifications

Fichier : Plan imprimé le :

Bassin du Gardon d'Alès

Zonage réglementaire

Commune de
SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

Fond de plan : Cadastre de la commune

- F-U = zone urbanisée inondable par un aléa fort
- F-Uci = zone urbanisée inondable par un aléa fort
- M-U = zone urbanisée inondable par un aléa modéré
- M-Uci = zone urbanisée inondable par un aléa modéré
- N-U et N-Uci = zone non urbanisée inondable par un aléa fort ou aléa modéré
- N-Uci et N-Uci = zone non urbanisée inondable par un aléa modéré ou aléa fort
- R-U = zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
- R-Uci = zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé

Limite communale
Profil en travers

Révisé par L. Desrosiers - Dessinateur
25/09/2010

Validé par Philippe Lantier - Chargé d'études
Modifications

Echelle : 1 / 5 000

0 50 100 m

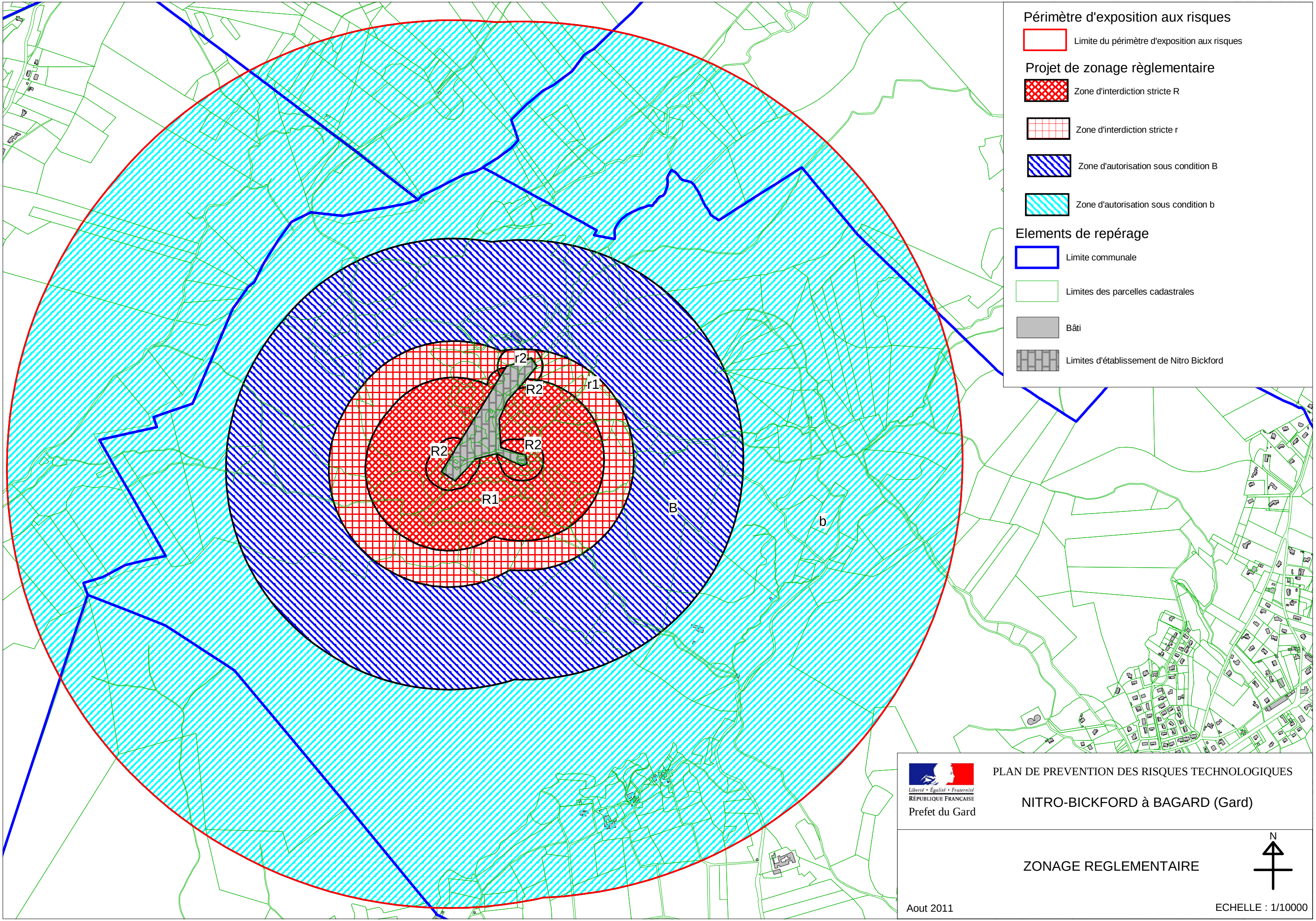
B

ME 04 06 26

INGER ENVIRONNEMENT
ET INFRASTRUCTURES

Innovia Le Gues - Parc Estria
87 rue de France - 33000
3400 Montpellier Cedex 2

SAINT-CHRISTOL-LES-ALES



Périmètre d'exposition aux risques

Limite du périmètre d'exposition aux risques

Projet de zonage réglementaire

Zone d'interdiction stricte R

Zone d'interdiction stricte r

Zone d'autorisation sous condition B

Zone d'autorisation sous condition b

Elements de repérage

Limite communale

Limites des parcelles cadastrales

Bâti

Limites d'établissement de Nitro Bickford

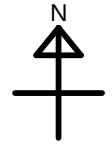


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Prefet du Gard

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

NITRO-BICKFORD à BAGARD (Gard)

ZONAGE REGLEMENTAIRE



N

Aout 2011

ECHELLE : 1/10000